



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

### ARRETE N° 2016-11-25-R-0855

commune(s) :

objet : **Budget 2016 - Section de fonctionnement et d'investissement - Virements de crédits entre chapitres budgétaires**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

n° provisoire 5829

*Le Président de la Métropole de Lyon,*

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L 3661- 6 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2016-1010 du 21 mars 2016 autorisant monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget principal, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2015-03-10-R-0147 du 10 mars 2015 donnant délégation de signature à monsieur Richard Brumm, Vice-Président ;

### **arrête**

**Article 1er** - Il est décidé de procéder à deux mouvements de crédit, comme suit :

- Budget principal - section de fonctionnement - dépenses

Chapitre	Nature	Libellé	Montant en €
042	6681	Autres charges financières - Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	- 40 000 000,00
66	6681	Autres charges financières - Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	40 000 000,00

- Budget principal - section d'investissement - recettes

Chapitre	Nature	Libellé	Montant en €
040	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	- 40 000 000,00
16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	40 000 000,00

**Article 2** - Monsieur le Directeur général et monsieur le Comptable public - Trésorier de la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 25 novembre 2016

Pour le Président,  
le Vice-Président délégué,

**Signé**

Richard Brumm

**Affiché le : 25 novembre 2016**

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 novembre 2016.**